

BUREAU SYNDICAL

RÉUNION DU 5 DÉCEMBRE 2011 à 14:00

Sous la présidence de Madame Anne-Marie KEISER

Présents :

Mme Anne-Marie KEISER (Présidente), Mr Alain RENARD (Vice-Président), Mr Anacléto ALFONSO (Secrétaire)

()

Absents:

Mr Bernard LAURET (Vice-Président) , Mr Jean-Louis GLEYZE (Titulaire)

DÉLIBÉRATION N°20111209_002

**MANDAT SPÉCIAL DONNE A MADAME LA PRÉSIDENTE POUR DES
DÉPLACEMENTS SUR LE TERRITOIRE NATIONAL**

www.girondenumerique.fr

DÉLIBÉRATION N°20111209_002
MANDAT SPÉCIAL DONNE A MADAME LA PRÉSIDENTE POUR DES
DÉPLACEMENTS SUR LE TERRITOIRE NATIONAL

Le Code Général des Collectivités Territoriales permet aux assemblées locales de confier, par délibération, un mandat spécial à un ou plusieurs de ses membres.

Le mandat spécial correspond à la réalisation d'une mission réalisée dans l'intérêt de la collectivité limitée dans le temps et dans son objet.

CONSIDÉRANT que Madame La Présidente peut-être amenée à représenter le Syndicat Mixte Gironde Numérique sur le territoire national;

Dans ces conditions, je vous propose, Madame, Messieurs :

-DE CONFIER un mandat spécial à Madame La Présidente sur le territoire national pour la représentation et dans l'intérêt des affaires du Syndicat Mixte,

-DIT que ce mandat spécial est valable jusqu'au 31 décembre 2012

•-PRÉCISE que le remboursement des frais liés à l'exercice de ce mandat spécial sera effectué sur justificatif et imputé sur l'article 6532 (frais de mission élus).

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte GIRONDE NUMÉRIQUE,

le 5 décembre 2011

Pour expédition conforme.

La Présidente du Syndicat Mixte
Gironde Numérique

Anne Marie KEISER

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : accueil@girondenumerique.fr